

Les traitements d'orthodontie ne sont pas chers !

Depuis plus de 25 ans la Sécurité Sociale rembourse toujours la même somme !



SSF
ODF

Or, depuis 1985 les données ont incontestablement changé :

- **Conditions économiques.** (*Augmentation du coût de la vie*)
 - **Recherches médicales.** (*Progrès médicaux réalisés*)
 - **Matériel et techniques.** (*matériaux plus performants*)
 - **Hygiène et sécurité médicales.**
(*Exigence de sécurité, d'hygiène, de contrôles techniques...*)

**Avant 1971, le semestre du traitement orthodontique était intégralement remboursé par la Sécurité Sociale au montant de 1250 Francs (190 €) !
Soit l'équivalent de 1100 € (7215 Francs) en pouvoir d'achat de 2010 !**